

Brochures de présentation des quatre projets de réforme actuels

Simplifier les accords du participe passé

PROPOSITIONS DE NOUVELLES RÈGLES

1. Avec l'auxiliaire avoir, le participe passé reste invariable.

*J'ai mangé une pomme.
La pomme que j'ai mangé.*

2. Avec l'auxiliaire être, le participe passé s'accorde toujours avec le sujet.

*Ils sont partis.
Elle est venue hier.*

3. Si le verbe est employé pronominalement, le participe passé s'accorde avec le sujet.

*Elle s'est coupée le doigt.
Vous vous êtes tous plaints.*

Petit détour historique

Au fil du temps, le verbe *avoir* commence à être employé comme auxiliaire dans la formation de temps composés du passé.

Initialement, le participe joue un rôle extrêmement proche de l'adjectif. Leurs règles d'accord sont donc identiques. Malgré cela, dès le XIII^e siècle, des textes anciens indiquent que cet accord n'est pas toujours respecté.

Progressivement, des compléments s'ajoutent dans la phrase, parfois même entre les formes verbales, et l'emploi adjectival du participe s'affaiblit au profit d'un fonctionnement plus verbal.

De plus, son accord continue de se raréfier lorsque ce dernier se trouve positionné devant le groupe verbal. C'est notamment dû aux oublis fréquents des moines copistes. Ces derniers, manquant de temps, reviennent rarement en arrière pour relire le début des phrases afin de respecter l'accord.

Une technique pratiquement imparable pour accorder le PP

- Les participes passés conjugués avec l'auxiliaire avoir pourront s'écrire dans tous les cas au masculin singulier. Autrement dit, ils demeurent invariables.

- Les participes passés employés **sans auxiliaire** et les participes passés conjugués avec l'**auxiliaire être** s'accordent avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question :

« **Qui** ou **qu'est-ce qui est** - PP - ? »

- Les participes passés des **verbes pronominaux** pourront s'accorder avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question :

« **Qui** ou **qu'est-ce qui s'est** - PP - ? »

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Le manque de cohérence de cette règle décuple ses exceptions : plus de 14 pages d'exceptions dans le *Bon usage...* et complexifie son acquisition.
- Son apprentissage nécessite plus de 80 heures de leçons pour des résultats peu concluants. Ce temps pourrait être consacré à d'autres sujets.
- Cette proposition de réforme permettrait de renforcer la norme dans sa cohérence et de s'approcher d'un fonctionnement plus logique.
- La tendance à l'invariabilité de l'accord du participe passé avec l'auxiliaire avoir est déjà perceptible à l'oral et ce, dans tous les registres de langue.



Pour aller plus loin !

Qu'en est-il des linguistes et experts en matière d'orthographe ?

De nombreux chercheurs, linguistes et personnalités liées à la langue française se sont positionnées en faveur de cette proposition de réforme :

la Communauté Wallonie-Bruxelles, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, le Conseil international de la langue française, Claude Gruaz, Jean-Marie Klinkenberg, André Goosse, Marc Wilmet, Robert Martin...

Qu'en est-il hors de la Belgique ?

En Suisse, les autorités ont annoncé l'enseignement d'une orthographe "rectifiée" pour la rentrée 2023.

Au Québec, une motion présentant une règle simplifiée de l'accord du participe passé est déjà de mise dans l'enseignement primaire.

Alors, pourquoi pas chez nous ?

Ainsi, un oubli et une erreur d'interprétation ont mené aux règles actuelles d'accord du participe passé et expliquent son manque de cohérence.

Supprimer le redoublement consonantique

PROPOSITION D'UNE NOUVELLE RÈGLE

Les consonnes doubles transcrivant un phonème unique et n'ayant pas d'influence sur la prononciation s'écrivent de façon simple :

consone, honneur, parallèle, imature, ilogique...

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Le fonctionnement irrégulier du redoublement consonantique entraîne un certain état de confusion lors des rédactions écrites : *patronne*, mais *matrone*.
- Il n'existe pas de règle unique pour le maîtriser et les listes d'exceptions restent de mise.
- Seuls certains cas de prononciation nécessitent leur maintien : *surréalisme*. Cependant, la différence à l'oral fragilise ce dictat : *allusion*.
- Leur simplification permettrait de simplifier l'apprentissage et la mémorisation de nombreuses graphies grâce à une rationalisation du système.

Le manque de cohérence et d'utilité du redoublement consonantique en fait une des difficultés orthographiques les plus problématiques.

Différents cas concernés par la simplification

- Dans les cas de redoublement consonantique qui permettent de différencier les homophones et homographes, le contexte est considéré comme étant un indicateur suffisant pour justifier la suppression des doubles consonnes : *ballade* devient *balade*.
- Les emprunts font aussi l'objet de la simplification : *stacato*.



Pour aller plus loin !

Petit détour historique

Certaines doubles consonnes trouvent leurs origines dans le latin. C'est le cas de *annata* qui donne aujourd'hui 'année' en français.

L'origine des autres consonnes doubles s'explique par la transformation progressive du système graphique du français. Au fil du temps, elles ont rempli différentes fonctions.

Premièrement, elles sont issues du phénomène de nasalisation aux alentours du Xe jusqu'au XVIe siècle. Leur apparition marquait alors la nouvelle prononciation. Cependant, lorsque le processus de dénasalisation se met en œuvre, ces consonnes doubles sont maintenues même si elles ne remplissent plus leur fonction initiale.

De plus, des mots appartenant à la même famille n'ont pas toujours été modifiés de façon régulière : *nommer/nominal*. Plus troublant encore, une distinction entre termes dérivés savants et populaires apparaît avec le redoublement spécifique de certaines consonnes : *courir/concurrent, gaulois/gallican*.

Différents cas de maintien

- Certaines consonnes doubles nasales lorsqu'elles ont un impact sur la prononciation : *ennui, immangeable, emmêler*.
- Les consonnes transcrivant un yod : *paille* ou exprimant le phonème /s/ entre deux voyelles : *coussin*.
- Les consonnes doubles qui ne transcrivent pas un phonème unique : *accent, accéder* où le double c se prononce /ks/.
- Les doubles consonnes qui indiquent la répétition d'un même phonème à la jonction entre le préfixe et la base : *surréalisme*.
- Les doubles consonnes indispensables à une prononciation particulière : *femme, moelle, solennel*.
- Les consonnes doubles qui indiquent la prononciation spécifique de certains emprunts : *finn* (petit voilier).

Deuxièmement, la présence de consonnes doubles donne une indication sur la prononciation de la voyelle qui précède : elle est ouverte comme dans *chienne, belle, chaussette...* mais aussi dans *hotte, halle...* Néanmoins, ce fonctionnement ne constitue pas une règle générale. Dans *terrestre* et *guetter*, le e se prononce de façon aigüe : [e] et ce, malgré la présence de consonnes doubles à sa suite.

Cependant, si leur origine relève d'une logique interne à la langue, elles proviennent de fonctions aujourd'hui disparues qui ont perdu leur utilité dans le système actuel.

En outre, certaines sont apparues lors de mouvement en faveur d'une relatinisation de la langue alors qu'elles avaient auparavant été simplifiées.

Depuis lors, se sont alternés successivement des mouvements de simplification et de réintroduction des consonnes doubles...

Remplacer tous les -x finaux par un -s

PROPOSITIONS DE NOUVELLES RÈGLES

Tous les pluriels sont formés par l'ajout
d'un -s final :

hibous, chevaux, journeaus...

Et plus généralement, tous les -x finaux
sont remplacés par un -s :

chois, vieus, je peus...

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Il s'agit d'un des points de langue les plus incohérents du système orthographique français.
- La présence du x est issue d'une erreur d'interprétation. Son maintien et son expansion n'ont donc pas de fondement logique.
- L'apprentissage du pluriel est très fastidieux et repose principalement sur de la mémorisation et non de la compréhension.
- Certaines graphies dont le fonctionnement est plus rationnel passent presque pour des exceptions: *des pneus*.
- Supprimer tous les x finaux permettrait de régulariser complètement le système du français.

Différents cas possibles

- Le cas le plus fréquent visé par cette règle est la formation du pluriel avec pour seule et unique consigne : l'ajout d'un -s final.
- Il s'agit de supprimer les x finaux dans certains noms ou adjectifs masculins singuliers : il est *généreus*. Pour gagner en logique et en cohérence lors de la formation du féminin et lors de certaines dérivations. En effet, la lettre muette du masculin correspondrait à une lettre prononcée : *généreuse, générosité*.
- Il s'agit également de mettre fin à l'usage du x dans certaines terminaisons verbales du singulier : *je veux* devenant par exemple *je veus*.
- Certains noms singuliers terminant initialement par un x prennent désormais un s en position finale : *une perdris* sur le modèle d'*une brebis*.

Deux cas de maintien du -x

- Lorsque le x final est prononcé dans le mot : *index*.
- Lorsque le x final intervient lors de la dérivation du mot : *crucifix* -> *crucifixion*.



Pour aller plus loin !

Petit détour historique

Une bonne partie des mots du lexique français prenant un x en position finale y compris au singulier proviennent directement du latin. c'est le cas de *six, perdrix...*

Quant à la formation du pluriel, elle se fait exclusivement par l'ajout d'un s final. Cependant, la situation évolue au XIIe siècle. Le l en position finale est vocalisé en u : *chevaus, cheveus*. La terminaison us est donc relativement courante. Pour la transcrire plus rapidement, les moines copistes commencent à la remplacer par le symbole X : *cheveX, chevaX*.

Par après, lorsque les académiciens décident de fixer la norme, ils interprètent mal les écrits des moines et l'emploi du X. Ils décident donc de réintroduire le u d'origine et conservent le symbole X grâce à un x final : *cheveux*. Ce qui donne en réalité : *cheveuus*.

Par la suite, l'emploi d'un x final pour former le pluriel s'étend à d'autres terminaisons : *au, eau, eu, ou, oeu...* sans réelles explications.

Depuis, lors des mouvements de simplification remettant en cause l'existence et l'emploi du x final n'ont cessé de se succéder au fil du temps.



PROPOSITION D'UNE NOUVELLE RÈGLE

Toute lettre étymologique ou similaire muette est supprimée :

téâtre, eusofage, harmonie, ortografe, philosofe

- Elle permettrait de corriger certaines erreurs issues de lettres ajoutées sans fondement historique ou logique : *nénuphar* provient de l'arabe et ne devrait donc pas comporter un *ph*, *style* vient du latin 'stilus', il ne devrait donc pas prendre un *y*.
- L'usage de certaines de ces lettres muettes pour distinguer des homophones ne suffit pas à justifier leur présence. Le contexte est jugé suffisant pour les différencier : *cent* et *sang*.



Pour aller plus loin !

Différents cas de maintien à pointer

- Les noms propres conservent leur graphie actuelle.
- Les lettres présentes dans des mots dérivés de noms propres : *herculéen*.
- Les noms déposés ne subissent pas non plus de simplification : *chloramphénicol*.
- Le *y* final présent dans des emprunts : *lady*, *baby*.
- le *th* présent dans *thriller* est maintenu puisqu'il marque encore une prononciation particulière.
- La suppression de lettres ne peut altérer la prononciation. Ainsi, les mots suivants sont simplifiés : *asme*, *istoire* tandis que d'autres sont conservés tels quels : le *hameau*, le *yaourt*.
- *Oe* est désormais écrit *eu* ou *é* selon la prononciation actuelle. La suppression d'un *u* peut être nécessaire pour éviter une nouvelle répétition : *beuf*, *eusofage*.

Petit détour historique

Avant la 1^{re} édition du dictionnaire de l'Académie française, on constate déjà des attestations illustrant la disparition de certaines lettres étymologiques.

Dès les premières éditions du dictionnaire de l'Académie au XVI^e siècle, on observe la présence et la réintroduction de nombreuses lettres d'origine étymologique. Leur existence s'explique par la volonté de l'Académie de maintenir le français comme une langue d'exception avec une mise en évidence claire de ses origines.

Cependant, même si l'Académie poursuit des modifications allant toujours dans le sens d'une écriture prestigieuse et étymologique, certains mots sont simplifiés : *mélancolie* s'écrit désormais sans *h*.

En parallèle de nombreux écrivains maintiendront pendant longtemps leurs propres graphies, ne tenant pas compte des recommandations de l'Académie. Parmi eux, se trouve notamment Voltaire qui écrit *filosofe*.

Pourquoi cette proposition de réforme ?

- Ces lettres muettes constituent une réelle source de difficultés et d'erreurs pour bon nombre d'apprenants.
- Cette réforme permettrait de mettre fin à de nombreuses incohérences graphiques. Certains mots qui ont les mêmes origines étymologiques ont évolué de façon différente : *colère* et *choléra*...
- Certains mots de familles différentes, mais ayant les mêmes origines ont aussi été modifiés de façon diverse et une réforme permettrait de régulariser cela : *oesophage* et *économie* issu du grec.



Par la suite, de travaux réformateurs de grande ampleur voient le jour successivement avec l'abbé d'Olivet et Duclos. Grâce à eux, le *y* est simplifié en *i* dans de nombreuses graphies. Néanmoins, ce mouvement de réforme ne sera jamais entièrement mené à son terme.

Cependant, dès le XIX^e siècle, une tendance opposée s'observe. L'orthographe acquiert plus d'importance. Elle devient un objet d'apparat et est complexifiée amplement par la bourgeoisie montante pour augmenter son prestige. Des lettres sont alors introduites de façon erronée dans certains mots.

En outre, c'est également le moment choisi pour fixer son enseignement, pratiquement resté identique à l'heure actuelle.

Depuis lors, même si des mouvements de simplification voient encore le jour et aboutissent partiellement, c'est un état d'immobilisme qui domine...